



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGÉ DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
REPUBLIQUE DU BENIN



DSI
DIRECTION
DES SYSTÈMES
D'INFORMATION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



Preuve de vie

PROCEDURE DE LA PREUVE DE VIE A L'INTERIEUR OU A L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE NATIONAL

Bonjour 🖐️

Faites votre
preuve de
vie en toute
simplicité



Confirmez votre situation en quelques
étapes simples

Faire ma preuve de vie



Aucune preuve de vie réalisée

Vous n'avez pas encore effectuée de preuve de vie.

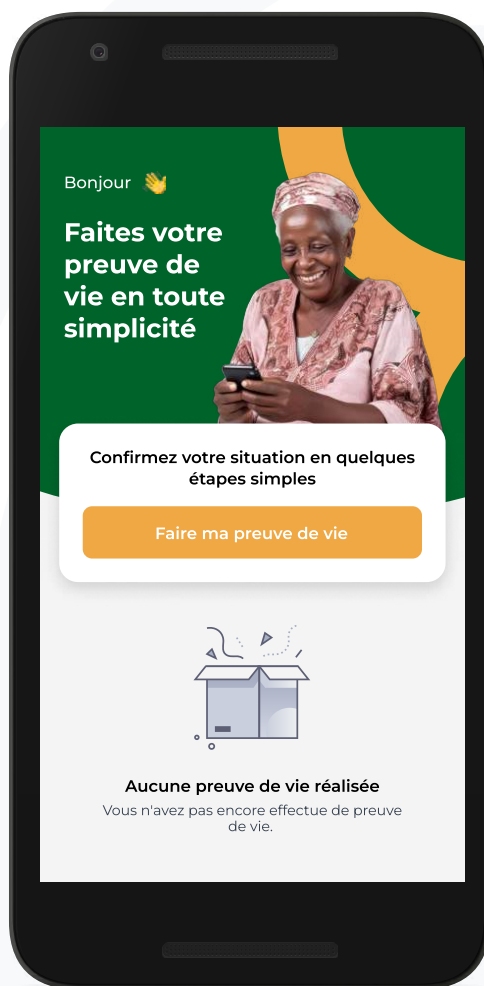
La vérification régulière de l'identité et de la présence des agents publics constitue un élément essentiel pour garantir la fiabilité des données administratives et assurer un meilleur suivi des bénéficiaires des dispositifs publics. La mise en place d'une procédure de preuve de vie permet ainsi de simplifier et de sécuriser cette démarche grâce à une vérification biométrique directement accessible depuis l'application. Afin de faciliter cette procédure, le parcours de preuve de vie se décline comme suit :

FAIRE SA PREUVE DE VIE

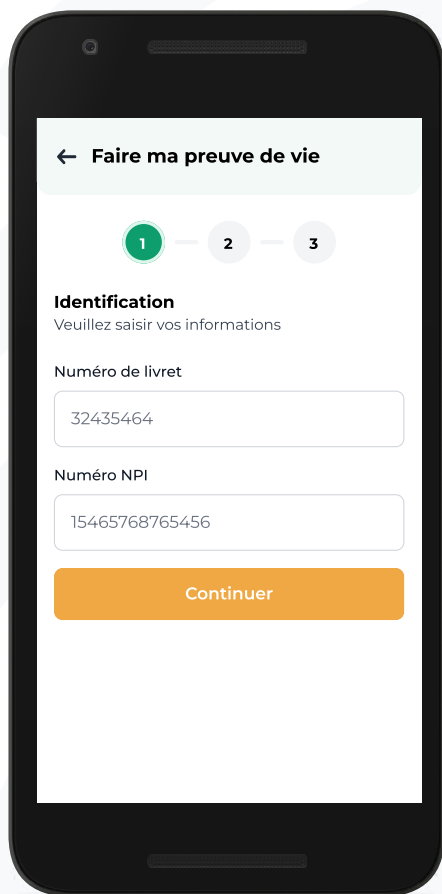
VIA L'APPLICATION MOBILE PREUVE DE VIE

Prérequis : chaque agent public doit télécharger et installer une seule fois l'application mobile Preuve de Vie via Play Store, App Store ou sur la plateforme web SEMO à l'adresse : <https://appsemo.finances.bj>

- 1. Être un bénéficiaire enregistré :** disposer d'un NPI et d'un numéro de livret valides pour pouvoir effectuer sa preuve de vie.

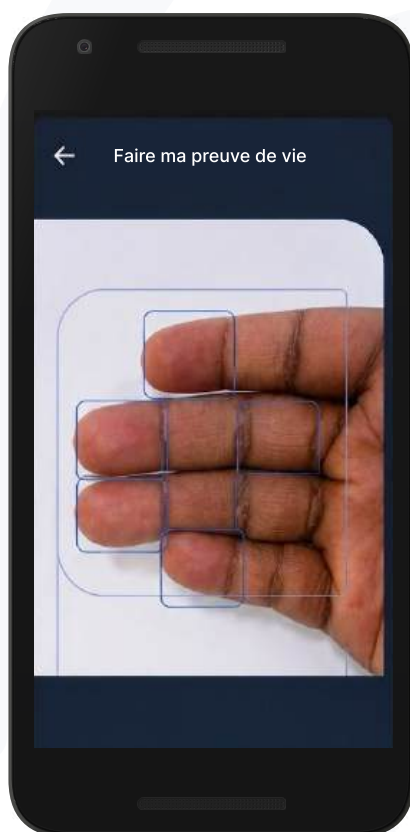
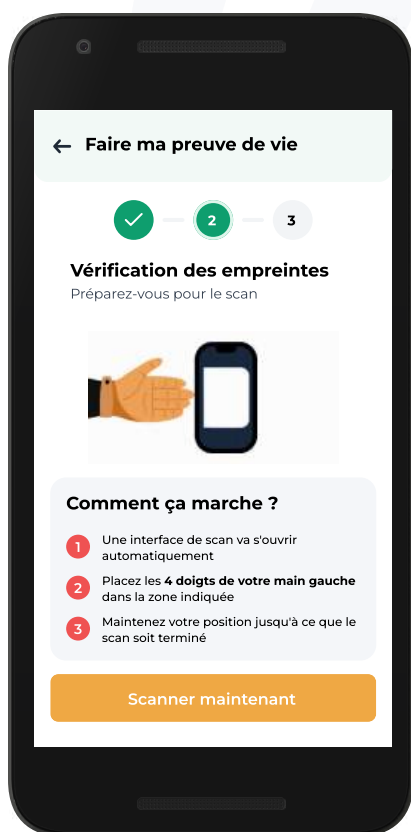


- 2. Ouvrir l'application mobile Preuve de Vie :** Lorsqu'on veut réaliser sa preuve de vie, il faut l'application sur son téléphone portable ou tout autre portable intelligent



3. S'identifier :

Entrer son NPI (Numéro Personnel d'Identification) et son numéro de livret



4. Valider biométriquement :

scanner ses empreintes en suivant les indications données par l'application

COMMENT SCANNER ?

X À ÉVITER

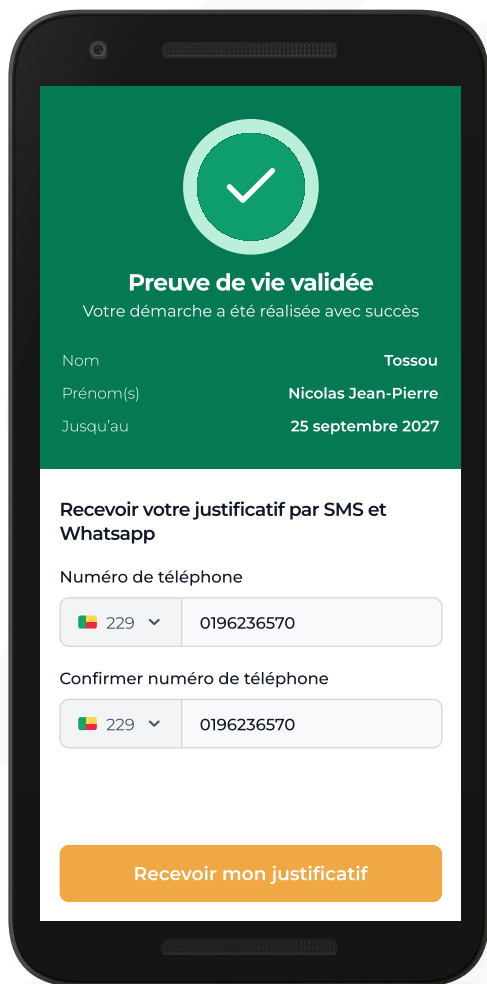


Photo avec reflets

✓ À FAIRE



Photo nette sans reflets



NB : une fois la preuve de vie validée avec succès, une notification de confirmation vous est envoyée par SMS ou par e-mail.

Bravo ! Vous venez de terminer l'établissement de votre preuve de vie sans vous déplacer.

FAIRE SA PREUVE DE VIE VIA UNE BORNE BIOMÉTRIQUE

- 1. Être un bénéficiaire enregistré :** disposer d'un NPI et d'un numéro de livret valides pour pouvoir effectuer sa preuve de vie ;
- 2. Se déplacer** dans l'un des espaces publics disposant d'une borne biométrique ;
- 3. Faire lire sa Carte Nationale d'Identité (CNI) :** déposer la carte d'identité biométrique à l'emplacement 1 de la borne, derrière le terminal puis la retirer et la déposer à l'emplacement 2 ;
- 4. Valider biométriquement** en posant les doigts sur le capteur pour scanner les empreintes digitales - en suivant les instructions à l'écran.

NB : Une fois la preuve de vie effectuée, un message de confirmation s'affiche à l'écran et une notification vous est envoyée par SMS ou par e-mail.

Bravo ! Vous venez de terminer l'établissement de votre preuve de vie avec succès.

1

Placez votre carte CNI
du haut vers le bas sur
l'emplacement 1



2

Déposez votre carte CNI
dans l'emplacement 2 et
ne le retirez pas



3

Déposez votre carte CNI
dans l'emplacement 2 et
ne le retirez pas

